

POLITIQUE

Numéro : 3001
Titre : **Éducation internationale**
Section : Développement institutionnel
Autorité : Directeur général - International
Responsable opérationnel :
Entrée en vigueur : 2012-01-03
Dernière révision : 2016-08-24



1.0 PRÉAMBULE

« Le Gouvernement du Canada ambitionne de «devenir le chef de file du XXIe siècle en éducation internationale, afin d’attirer les meilleurs talents et de préparer nos citoyens au marché mondial, de façon à établir des bases solides pour assurer notre prospérité future[1]». Et à ce titre, l’éducation internationale est envisagée comme l’un des grands piliers du développement économique du pays. Les institutions et établissements d’enseignement, postsecondaire en particuliers, sont donc interpellés, voire encouragés à jouer pleinement leur rôle pour que la vision du Gouvernement se réalise. »[2]

De plus, le Nouveau-Brunswick, fait de nombreux efforts pour soutenir l’internationalisation et l’attrait des immigrants dans la province. Il reconnaît ainsi le rôle actif que peuvent jouer les établissements de formation postsecondaire pour répondre à ses objectifs. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite attirer 33% de nouveaux arrivants francophones ou francophiles d’ici 2020. La province s’est fixé une augmentation annuelle de 3% pour l’immigration francophone afin d’atteindre 23% d’ici 2017. Dans son plan d’action sur l’immigration francophone, le gouvernement s’est engagé à développer des outils qui peuvent être utilisés, entre autres, par les établissements d’enseignement postsecondaire afin de promouvoir les attraits du Nouveau-Brunswick.[3]

Fort de ces constats qui ont une incidence sur les établissements de formation postsecondaire et en tant que membre actif de Collèges et instituts Canada (CICan) et de plusieurs autres regroupements[4] le CCNB souscrit au positionnement stratégique international approuvé par ces organisations[5].

Le CCNB s’appuie sur sa politique en matière d’éducation internationale et sur son expérience des trente dernières années pour soutenir les efforts d’internationalisation de ses activités et de ses services. De plus, le CCNB s’est doté d’outils pour encadrer ses actions dans les domaines du recrutement et de l’accueil des étudiants internationaux, de la mobilité internationale, de la mise en œuvre et la gestion de projets de développement international, et la délocalisation de la formation.

La présente politique est en droite ligne avec l’importance accordée à l’éducation internationale et se situe dans la continuité des axes prioritaires présentés dans le Plan stratégique 2016-2021 du CCNB :

- **Viabilité** : Le CCNB est reconnu pour son efficacité et l’efficacité de ses pratiques de gestion dans une culture entrepreneuriale.
- **Étudiants et diplômés** : Le CCNB se démarque par ses approches novatrices et la qualité de ses services de formation en plaçant l’étudiante ou l’étudiant au centre de ses actions.

- **Communauté** : Le CCNB est ancré dans sa communauté en participant activement à son développement socioéconomique.

L'intégration de dimensions interculturelles et internationales dans les activités des conseils, des comités, des directions et des services du CCNB renforcent ainsi la visibilité du CCNB tant sur la scène provinciale que nationale que sur l'échiquier international et contribue au développement socio-économique de la province, par le maintien et la création de nouveaux emplois.

[1] <http://www.international.gc.ca/education/report-rapport/strategy-strategie/index.aspx?lang=fra>

[2] Collèges et instituts Canada (CiCan), Concept pour la stratégie de recrutement d'étudiants internationaux en Afrique francophone (octobre 2014).

[3] Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick 2014-2017 (juin 2014).

[4] Le CCNB est membre actif de plusieurs regroupements, entre autres, l'ACUFC - Association des collèges et universités de la francophonie canadienne et le RIEFA - Regroupement des institutions d'enseignement francophone de l'Atlantique qui se positionnent sur les marchés internationaux de l'éducation.

[5] Étude de marché pour le positionnement stratégique international du RIEFA (janvier 2016) et Stratégie d'expansion internationale de l'ACUFC, approuvée par le CA de l'ACUFC en janvier 2016.

2.0 PRINCIPE DIRECTEUR

Cette politique :

a) repose sur cinq piliers reconnus; ces piliers, bien qu'étant distincts, se complètent les uns les autres et soutiennent l'approche holistique de l'éducation internationale grâce aux activités liées:

- au recrutement et à l'accueil d'étudiants internationaux et d'immigrants;
- à la mobilité de la population étudiante et du personnel;
- à la coopération et au développement international;
- à l'enseignement à distance et à la délocalisation;
- à l'internationalisation des programmes et des pratiques.

b) découle du plan stratégique 2016-2021, qui appelle un engagement notoire de la part des membres du personnel à faire du CCNB une société collégiale entrepreneuriale dans son milieu et partout dans le monde;

c) s'inscrit dans une philosophie qui soutient les valeurs de l'organisation : partenariat, qualité, innovation, respect et responsabilité;

d) soutient les initiatives existantes, encourage la créativité et favorise la participation;

e) appuie les efforts et les mesures que déploie le CCNB pour promouvoir une éducation fondée sur l'engagement des citoyennes et des citoyens, ouverte sur le monde et qui soutient ces valeurs :

- **respect** du droit humain;
- **équité** dans les rapports interpersonnels au sein de la communauté collégiale et avec les partenaires;
- développement de la **pensée critique** face aux réalités socioéconomiques, sociopolitiques, environnementales et culturelles qui existent en sol canadien ou à l'étranger;
- compréhension de la notion **d'interdépendance des sociétés** dans le développement de pratiques de gestion durable qui sous-tendent les projets et les priorités;
- reconnaissance et valorisation de la **richesse culturelle** dans laquelle évolue le CCNB;
- **partage des savoirs et valorisation de la collaboration** dans le contexte de la mondialisation de la culture et de l'éducation.

3.0 OBJET

S.O

4.0 CHAMP D'APPLICATION

Par cette politique, le CCNB confirme sa volonté d'offrir à ses étudiants, à son personnel et aux communautés qu'il sert, une vision qui favorise une éducation ouverte sur le monde. Il veut aussi orienter les actions des membres du personnel et faire valoir l'importance de mettre en œuvre une telle politique dans un effort de professionnalisation des services offerts par le CCNB. Afin d'assurer son développement organisationnel et de faire face aux défis de l'avenir, le CCNB doit permettre tant à ses étudiants qu'à son personnel d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles habiletés. Dans cette perspective, il est évident que la vision et la philosophie organisationnelle du CCNB doivent englober l'internationalisation de ses activités et de ses services.

La politique en matière d'éducation internationale répond aux objectifs du CCNB en termes de **développement organisationnel et éducatif** :

- Développer et diversifier les activités ayant une portée internationale afin d'enrichir les occasions d'apprentissage communes qui se présentent aux étudiants et aux membres du personnel et d'en valoriser leur participation;
- Proposer aux étudiants des activités d'apprentissage diversifiées ayant une portée internationale, afin de favoriser chez eux l'autonomie, les compétences diverses (linguistiques, culturelles et techniques), l'intelligence émotionnelle et ainsi soutenir leur employabilité dans un monde en perpétuelle mutation;
- Contribuer au développement des communautés auprès desquelles le CCNB intervient, en s'engageant activement avec des partenaires provinciaux, nationaux et internationaux dans le partage d'expertises;
- Faire preuve de dynamisme, d'innovation, d'esprit entrepreneurial et d'une volonté d'amélioration continue de la qualité des services que nous offrons à notre population étudiante et des activités de partenariat que nous réalisons.

5.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Cette politique concerne uniquement les litiges d'ordre scolaire. Elle ne s'applique pas au traitement des plaintes pour lesquelles des mécanismes de recours sont prévus à l'intérieur d'autres politiques du CCNB.

6.0 DÉFINITIONS

Coopération et développement international	Toute activité d'exportation de services éducatifs, y compris l'appui institutionnel et le développement des capacités.* * Définition inspirée de celle que retient CEGEP International.
Délocalisation	Offre d'un programme d'études par le CCNB à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Toutes les normes et tous les processus en lien avec le mode de présentation du programme d'études, l'évaluation de l'apprentissage et la délivrance du diplôme ou certificat respectent en tous points les politiques et procédures du CCNB. Il s'agit donc du même diplôme ou certificat que délivre le CCNB en sol canadien. La délocalisation comprend aussi la délocalisation potentielle d'un campus du CCNB à l'étranger.
Éducation internationale	Intégration d'une dimension internationale, interculturelle ou mondiale aux objectifs ou aux modes de présentation d'une activité de formation, afin d'accroître l'ouverture sur le monde et la compréhension de la participation des citoyennes et des citoyens. L'éducation internationale comporte une forte dimension d'éducation à la citoyenneté car elle tient compte de multiples préoccupations : l'éducation à la compréhension et à la solidarité internationales, l'éducation à la paix, le respect des droits de la personne et des sociétés, le développement durable et l'environnement, l'éducation interculturelle, l'apprentissage de la diversité, l'ouverture sur le monde et la démocratie.* * Définition proposée par la Direction de CCNB-International, qui s'inspire de diverses références.
Étudiant international	L'étudiant international est un résident temporaire autorisé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à étudier au Canada. Cette personne n'est donc ni de citoyenneté canadienne, ni résidente permanente au sens des lois et de la réglementation fédérale sur l'immigration et la protection des réfugiés et la citoyenneté. Elle est en mesure de démontrer qu'elle a bien répondu aux critères d'admissibilité

de IRCC.
(<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-qui.asp>) et qu'elle détient un permis d'études valide, émis par cette même agence gouvernementale.

La plupart des étudiants internationaux doivent obtenir un permis d'études si leur formation dure plus de six mois. Voir la définition juridique du terme « étudiant ».

Immigrant

Personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Par conséquent, les immigrants sont classés selon la période d'immigration dans le but de faire la distinction entre les personnes arrivées récemment et celles qui résident au Canada depuis un certain nombre d'années. La désignation du statut d'immigrant reçu est accordée à vie, aussi longtemps qu'une personne réside au Canada.* * Définition que propose Statistique Canada.

Internationalisation des activités et des services

Processus qui intègre une dimension internationale et interculturelle dans l'enseignement, la recherche et les fonctions de services.* * Définition qui s'inspire de celle de CEGEP International.

Mobilité étudiante internationale

Englobe les échanges et les stages de toute nature réalisés à l'extérieur du Canada (stages professionnels en milieu de travail, séjours d'étude dans un établissement partenaire, stages d'observation et de sensibilisation, stages de solidarité ou de coopération internationale, séjours linguistiques, etc.)* Les stagiaires étrangers qui réalisent un stage au CCNB participent eux aussi à des programmes de mobilité étudiante internationale. * Définition qui s'inspire de celle de CEGEP International.

Mobilité internationale du personnel

Englobe toutes les occasions d'échanges et de perfectionnement professionnel hors pays offertes aux membres du personnel.* * Définition qui s'inspire de celle du cégep Marie-Victorin.

Réfugié

Une personne qui se trouve hors de son pays d'origine ou de résidence habituelle et qui ne peut y retourner parce qu'elle craint d'y être persécutée pour des motifs liés à sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social.* *

7.0 MISE EN OEUVRE

La politique sera mise en œuvre par l'entremise des activités prioritaires qui figurent dans les plans d'action des directions qui y travaillent, de manière conforme au plan stratégique du CCNB.

7.1 Direction CCNB - International

Assurer la visibilité et la notoriété du CCNB à titre de leader en formation professionnelle et technique en soutenant la coopération, le développement international et la diversification des partenariats nationaux et internationaux;

Proposer au personnel (et indirectement aux étudiants par l'entremise de ses projets) des activités de mobilité servant d'outil d'internationalisation de la formation;

Assurer une large diffusion de la politique en matière d'éducation internationale afin de la faire connaître à la communauté collégiale;

Susciter le développement de la dimension internationale parmi les membres du personnel du CCNB par une communication qui met en valeur les différentes réalisations;

Assurer le suivi et la représentativité du CCNB au sein des comités et des groupes de concertation sur l'éducation internationale;

Assurer la continuité des interventions et des activités relatives aux grandes composantes de l'éducation internationale.

7.2 Finances et Infrastructures

Collaborer à l'établissement de pratiques de gestion prenant en compte l'internationalisation des activités et des services du CCNB;

Faciliter la mise en œuvre de la politique en matière d'éducation internationale du CCNB par l'application de normes souples et respectueuses au regard des bailleurs de fonds et institutions financières internationales qui présentent des règles différentes de celles du CCNB;

Soutenir l'internationalisation des activités et des services du CCNB par l'établissement de critères d'embauche revus, adaptés et prenant en compte la dimension de l'internationalisation;

Inclure dans la planification des activités de perfectionnement, une composante qui valorise la dimension internationale et l'éducation interculturelle.

7.3 Formation et Réussite étudiante

Assurer l'intégration, l'uniformisation des services et la réussite des étudiants internationaux au sein du CCNB;

Proposer aux étudiants du CCNB des opportunités de mobilité internationale ainsi qu'aux

membres du personnel enseignant;

Valoriser le développement d'ententes interinstitutionnelles qui soutiennent la mobilité du Canada vers l'étranger (ou l'accueil de stagiaires internationaux) et les partenariats éducatifs;

Assurer les activités liées à la délocalisation des programmes d'études par le CCNB à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou à l'étranger, tels que préconisé par la Politique du CCNB - 4412 intitulé Partenariat menant à la délivrance de certificats ou de diplômes;

Assurer une offre de services d'accueil et d'intégration efficace et adaptée aux besoins des étudiants internationaux et immigrants afin d'accroître leur réussite académique.

7.4 Direction des Communications

Orienter la stratégie de promotion du CCNB et de recrutement des étudiants internationaux, via les événements menés par différentes plateformes promotionnelles provinciales, atlantiques, nationales et internationales.

Contribuer à la mise en œuvre de missions de recrutement à l'international dans le cadre de salons et événements qui sont en lien avec la stratégie de promotion du CCNB;

Soutenir la promotion de l'internationalisation des activités et services du CCNB en collaborant à la rédaction de documents, de communiqués et de publications;

Faciliter la diffusion de l'information par l'utilisation de médias appropriés afin de soutenir la notoriété et la visibilité du CCNB.

7.5 Révision

La révision annuelle de cette politique est sous la responsabilité de la Direction CCNB-International. Cette dernière présentera les recommandations de modifications à l'Équipe de direction aux fins d'approbation.

7.6 Évaluation

La politique fera l'objet d'une évaluation tous les cinq ans par la Direction CCNB-International.

7.7 Dispositions finales

La présente politique annule toute politique ou directive antérieure du CCNB en matière d'éducation internationale.

8.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'Équipe de direction du CCNB veille à l'application de la politique en s'appuyant sur les composantes organisationnelles qui s'y rapportent.

Les directions du CCNB sont également responsables de sa mise en œuvre en raison des nombreux éléments transversaux qui la composent.

Le personnel du CCNB contribue activement à la mise en œuvre de la politique en intégrant dans ses activités une dimension internationale ou interculturelle. Il contribue ainsi à créer un environnement collégial mieux adapté aux besoins des étudiants, tout en favorisant le développement de compétences mieux axées sur les besoins du marché du travail.

9.0 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements concernant cette politique, prière de vous adresser à la Direction général - International

10.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (interne ou externe/public)

S.O

N°	Nom du document	Type	Autorité/ Responsable opérationnel	Date de révision

Note : Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.